

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Optimum Perspectives Vie Entière (référence contractuelle OV.22.11.OVE.CG)

Initiateur : Optimum Vie S.A. (www.optimumvie.fr), appelez le 01 44 15 81 81 pour de plus amples informations.

Autorités Compétentes : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Date de production/révision du document d'informations clés : 09/08/2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type

Ce produit est un **contrat individuel d'assurance en cas de décès de type « vie entière »**, libellé en euros, qui relève de la branche 20 (Vie Décès) de l'article R321-1 du Code des assurances.

La durée du produit est viagère, il n'y a pas de date d'échéance.

L'initiateur ne peut en aucun cas résilier le produit et il n'y a aucun mécanisme de résiliation automatique.

► Objectifs

L'objectif du produit est de garantir le versement, au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s), d'un capital en cas de décès de l'investisseur/Assuré.

Ce capital est doublé en cas de décès accidentel ou triplé en cas de décès causé par un acte de terrorisme ou par un Accident dans les transports en commun, à condition que ces événements surviennent avant le 75ème anniversaire de l'investisseur/Assuré.

Le contrat garantit également le versement par anticipation, à l'investisseur/Assuré lui-même, du capital ci-dessus défini, en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de celui-ci survenant avant son 65ème anniversaire.

En contrepartie de ces garanties, le Souscripteur s'engage à régler les primes mentionnées aux Conditions Particulières.

La garantie prend effet après un délai de carence d'un an. Le délai de carence s'applique uniquement au décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie toutes causes.

Le contrat ne prévoit pas une participation aux bénéfices contractuelle.

► Investisseurs de détail visés

Le produit est réservé aux investisseurs âgés de 18 à 70 ans

Le produit est conçu pour des investisseurs qui :

- Recherchent un contrat d'assurance décès en euros ;
- Ont la capacité de comprendre le produit, ses risques et ses bénéfices ;
- Sont prêts à accepter un niveau de risque qui est cohérent avec l'indicateur de risque indiqué ci-après et permettant d'obtenir le rendement potentiel et ;
- Qui comprennent que leur capital décès est conditionné à la capacité de l'initiateur d'effectuer les versements.

► Assurances : avantages et coûts :

Le contrat prévoit

- Le versement d'un capital au décès ou PTIA de l'assuré, d'un montant déterminé à la souscription et qui peut être revalorisé en cours de vie du contrat grâce à la participation aux bénéfices éventuelle, en échange du paiement d'une cotisation annuelle, d'un montant déterminé à la souscription et payable selon plusieurs périodicités : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Ce capital est doublé en cas de décès/PTIA accidentel et triplé en cas de décès/PTIA causé par un acte terroriste ou par un accident dans les transports en commun ;

- Une garantie complémentaire optionnelle : l'exonération des primes en cas d'ITT excédant une période continue d'au moins 90 jours.

► Durée de vie du produit

- Le contrat est conclu pour une durée viagère. Il peut prendre fin :
- par anticipation, à l'initiative du souscripteur par rachat total du contrat ;
 - au règlement de la prestation liée au décès ou PTIA de l'assuré.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Les risques pour l'investisseur, exprimés sur la base d'un indicateur synthétique de risque sur une échelle de 1 à 7, ainsi que les performances du produit sont indiquées ci-après.

Indicateur de risque :

Risque le plus faible	1	2	3	4	5	6	7	Risque le plus élevé
-----------------------	---	---	---	---	---	---	---	----------------------



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.
Si vous rachetez ce produit avant la fin de la période de détention recommandée, le risque réel pourrait être fort différent et vous subirez également des coûts supplémentaires.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits similaires. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part d'effectuer les versements.

L'indicateur synthétique de risque se situe au niveau 1, soit la classe de risque la plus basse. Cela veut dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats se situent à un niveau très faible si la situation sur les marchés venait à se détériorer.

Ce produit ne prévoit pas de garantie en capital net de frais : vous pourriez perdre une partie de votre investissement pouvant aller jusqu'à la totalité des frais du produit.

Si Optimum Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements, vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

► Scénarios de performance :

Le tableau ci-après indique les sommes que vous pourriez obtenir pour différentes périodes de détention, selon différents scénarios. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits similaires.

La durée de vie du contrat est viagère, pour effectuer les calculs nous avons opté pour une durée de vie du produit de 30 ans.

Investissement de 1 200 €/an pour un assuré de 40 ans à la souscription				
Durée de paiement des primes : viagère				
Scénarios en cas de vie (rachat total)		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 30 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen :	0,00 € -100 %	9 886,84 € -45,1 %	19 076,79 € -47,0 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen :	0,00 € -100 %	10 849,53 € -43,5 %	21 033,35 € -41,6 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen :	0,00 € -100 %	10 513,82 € -41,6 %	24 331,70 € -32,4 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen :	0,00 € -100 %	10 907,14 € -39,4 %	28 121,08 € -21,9 %
Scénarios en cas de décès				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	0,00 €	30 630,00 €	30 630,00 €
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	0,00 €	31 393,95 €	33 771,48 €
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	0,00 €	32 572,42 €	39 067,36 €
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	0,00 €	33 790,95 €	45 151,65 €

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ces investissements. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrême.

Les résultats présentés ci-dessus comprennent tous les coûts du produit en lui-même, mais ne tiennent pas compte des éléments suivants :

- Des coûts complémentaires que peut vous demander la personne qui vous vend le produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet;
- De la situation où Optimum Vie S.A. ne serait pas en mesure d'effectuer les versements ;
- De votre situation fiscale personnelle.



Que se passe-t-il si Optimum Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si Optimum Vie S.A. fait défaut ou est mise en faillite, l'investisseur pourrait subir une perte partielle ou totale du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Vous trouverez des informations pratiques sur la société Optimum Vie S.A. sur le site web <https://www.optimumvie.com> rubrique « à propos ».

Que va me coûter cet investissement ?

Les coûts pour l'investisseur sont présentés dans les tableaux ci-après.

► Coûts au fil du temps :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à ce sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 1 200 €/an pour un assuré de 40 ans à la souscription Durée de paiement des primes : viagère	Scénarios		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 30 ans
Coûts totaux	35 €	524 €	1 049 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an)	2,9 %	0,2 %	0,1 %

► Composition des coûts :

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 %	Sans objet
	Autres coûts récurrents	0,1 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	Sans objet
	Commissions d'intéressement	0 %	Sans objet

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : viagère | Période de détention minimale requise : viagère

À compter du moment où vous êtes informé que le contrat est conclu, vous disposez d'un délai de trente jours calendaires révolus pour renoncer au contrat.

Le contrat est rachetable en tout temps selon les termes du contrat énoncés dans les Conditions Générales valant note d'information (référence OV.22.11.OVE.CG).

Dans des conditions exceptionnelles de marché ou en cas de liquidité limitée sur les options d'investissement sous-jacentes ou de perturbations techniques, il pourrait être temporairement impossible de racheter le contrat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations concernant la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne par courrier. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'initiateur de ce produit sont à soumettre à Optimum Vie S.A. par courrier à l'adresse suivante : 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse suivante : r@optimumvie.com

Autres informations pertinentes

Le présent document d'informations clés est disponible sur le site internet de la société <https://www.optimumvie.com/actualites/document-reglementaires>.

Les conditions contractuelles du produit sont détaillées dans les Conditions Générales valant note d'information (référence OV.22.11.OVE.CG), conformément au Code des Assurances. Ce document peut être obtenu en s'adressant au siège social de l'initiateur de ce produit.

OPTIMUM ASSURANCE VIE S.A.
94, rue de Courcelles - 75008 Paris, FRANCE
+33 1 44 15 81 81

✉ epartenaire@optimumvie.com
🌐 [optimumvie.com](https://www.optimumvie.com)
🌐 [optimumvie.com/linkedin](https://www.optimumvie.com/linkedin)

